



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement
et de la coopération DDC

PLAN DIRECTEUR DE RECHERCHE 2025–2028

DOMAINE POLITIQUE
DÉVELOPPEMENT
ET COOPÉRATION



Table des matières

Avant-propos	4
1. Introduction	5
2. Vue d'ensemble du domaine politique	6
2.1 Bases légales et mandat	6
2.2 Stratégie de la coopération internationale	6
2.3 Ancrage de la recherche dans la politique extérieure	7
2.4 Enjeux et objectifs de la recherche menée dans le cadre de la CI	8
2.5 Entités responsables et délimitation des compétences	10
2.6 Rétrospective de la période 2021–2024	12
3. Axes thématiques de la recherche	14
3.1 Systèmes alimentaires	15
3.2 Santé	16
3.3 Économie et éducation	17
3.4 Climat, RRC et environnement	18
3.5 Eau	19
3.6 Paix, gouvernance et égalité	20
3.7 Migration et exil	21
4. Financement 2025–2028	22
5. Acteurs majeurs et interfaces clés dans le secteur de la recherche	23
5.1 Description des principaux acteurs	23
5.2 Interfaces avec les institutions de promotion de la recherche	24
5.3 Interfaces avec les autres offices fédéraux	24
6. Organisation et assurance qualité	25
6.1 Organisation interne	25
6.2 Assurance qualité	25
6.3 Transfert de connaissances et de technologies et diffusion du savoir	26
7. Liste des abréviations	27
8. Annexe	28

Avant-propos



La Suisse est reconnue mondialement pour l'excellence de sa recherche et son innovation qui constituent des piliers du profil suisse de politique extérieure. La recherche et l'innovation contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable, accroissent la compétitivité des entreprises et permettent de créer des postes de travail.

Pour atteindre ses objectifs stratégiques, la DDC soutient des programmes de recherche scientifique dans le domaine de la coopération internationale. Dans le cadre de ces programmes, la recherche et l'innovation ne sont pas une fin en soi, mais un moyen de promouvoir un développement durable global sans pauvreté et de réduire les risques globaux. La recherche financée par la DDC fournit de nouvelles connaissances et des solutions innovantes. Leur utilisation et leur mise à l'échelle permet d'augmenter l'impact de la coopération internationale.

Les partenariats de recherche transnationaux avec nos pays prioritaires se renforcent mutuellement. Ils vont au-delà du monde académique ; ils impliquent des acteurs gouvernementaux, des ONG, des fondations ainsi que des acteurs du secteur privé. Cette approche de la recherche inter- et transdisciplinaire permet à la DDC d'accéder à des nouvelles capacités et un savoir-faire spécifique dans des domaines tels que la technologie, l'intelligence artificielle ou encore la digitalisation. La recherche a un effet multiplicateur et donne des impulsions nécessaires pour répondre aux défis de la coopération internationale et contribue à la résolution de problèmes mondiaux complexes. Certaines innovations basées sur la recherche inter- et transdisciplinaire entre la Suisse et les pays partenaire ont un potentiel d'impact allant bien au-delà de la coopération internationale traditionnelle.

Pour la période 2025–2028, ce plan directeur de recherche constitue le cadre de la recherche en matière de coopération internationale (CI) en collaboration avec la Division Paix et droits de l'homme (DPDH) et le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Il se concentre sur les domaines thématiques prioritaires de la CI, à savoir les systèmes alimentaires, la santé, l'économie et l'éducation, le climat et l'environnement, l'eau ainsi que la paix, la gouvernance et l'égalité. L'accent est mis sur les approches innovantes et sur l'impact de la recherche sur le développement.

A blue ink signature, likely of Patricia Danzi, consisting of stylized, flowing letters.

Patricia Danzi
Directrice
Direction du développement et de la coopération (DDC)

1. Introduction

L'administration fédérale engage et soutient les activités de recherche scientifique dont elle a besoin pour obtenir les résultats nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Réalisées dans l'intérêt public, ces activités s'inscrivent dans ce que l'on appelle communément la « recherche de l'administration fédérale ». Elles permettent, par exemple, de fournir les bases scientifiques nécessaires au développement et à l'aménagement de politiques dans différents domaines¹ et sous-tendent les tâches d'exécution effectuées dans le cadre des dispositions légales, les travaux législatifs, ainsi que les réponses aux interventions parlementaires et leur mise en œuvre. La recherche de l'administration fédérale peut inclure pratiquement tout le spectre de la recherche scientifique, de la recherche fondamentale au développement- (p. ex. dans le domaine de la mise en place d'installations pilotes ou de démonstration), en passant par la recherche appliquée. Elle inclut également la mise en œuvre de mesures d'accompagnement de la recherche et le transfert de savoir et de technologie. La recherche de l'administration fédérale s'appuie sur des bases légales claires : outre l'art. 64 de la Constitution fédérale ([RS 101](#)), la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation² (LERI, [RS 420.1](#)) fait office de loi-cadre.

En plus de son inscription dans la LERI, la recherche de l'administration fédérale se fonde sur les dispositions de lois spéciales et sur les ordonnances afférentes. La Confédération y a défini des obligations spécifiques pour la réalisation de travaux de recherche intra-muros et pour l'allocation de contributions (subventions) à des établissements, à des programmes et à des projets de recherche. En outre, il arrive que des contrats, conventions ou accords d'adhésion internationaux contiennent ou impliquent des obligations concernant le recours à la recherche de l'administration fédérale. Celle-ci joue dès lors un rôle important également sur le plan international.

L'assurance qualité sert à garantir le respect des principes de la légalité, de l'adéquation, de l'efficacité et de la rentabilité dans la recherche de l'administration fédérale.

Les dépenses globales occasionnées en Suisse par la recherche et le développement se montaient à environ 24,6 milliards de

francs³ ([statistique OFS](#)). La part de la recherche de l'administration fédérale est faible (1,2 %, soit env. 282 millions de francs en 2021). L'économie privée constitue la source de financement principale avec 66 %, suivie par la Confédération (16 %), les cantons (11 %) et les investisseurs étrangers (5 %)⁴. Conformément à la LERI, la Confédération encourage en priorité la recherche et développement dans le domaine des hautes écoles, des organismes d'encouragement – tels que le Fonds national suisse, les Académies suisses des sciences et Innosuisse – des établissements de recherche d'importance nationale ainsi que de la coopération internationale dans le domaine de la recherche.

Domaine politique Coopération internationale

La coopération internationale (CI) de la Suisse contribue à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté ainsi qu'à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles (art. 54 Cst.). La réalisation de ces objectifs passe notamment par la maîtrise des défis mondiaux.

Sur la base de son mandat et en vue d'atteindre les objectifs stratégiques de la CI, la Direction du développement et de la coopération (DDC) s'attache à promouvoir la recherche scientifique dans les domaines du développement et de la coopération. Par l'acquisition et l'application de connaissances axées sur les solutions, cette recherche contribue à réduire la pauvreté et les risques globaux, à favoriser un développement durable à l'échelle mondiale et à soutenir les pays en développement dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Les projets de recherche soutenus au titre de la CI sont financés par l'aide publique au développement (APD) dans le cadre du message sur la CI.

Le présent plan directeur défini pour le domaine politique *Développement et coopération* esquisse les grands enjeux et les principaux objectifs de la CI ainsi que les axes prioritaires de la recherche dans les différents domaines de la coopération internationale de la Suisse.

¹ <https://www.ressortforschung.admin.ch/rsf/fr/home/themen/forschung-nach-politischen-bereichen.html>

² Les mesures à prendre dans le cadre de la recherche de l'administration fédérale sont définies dans la LERI (art. 16) : 1) octroi de mandats de recherche ; 2) exploitation d'établissements fédéraux de recherche (recherche dite « intra-muros ») ; 3) réalisation de programmes de recherche propres, en collaboration avec les établissements de recherche du domaine des hautes écoles, les institutions chargées d'encourager la recherche, Innosuisse et les autres organismes d'encouragement ; 4) allocation de contributions à des établissements de recherche du domaine des hautes écoles pour la réalisation de programmes de recherche.

³ Le financement provient de Suisse et de l'étranger.

⁴ Les données statistiques, en particulier celles concernant l'industrie privée, comportent un certain degré d'incertitude.

2. Vue d'ensemble du domaine politique

2.1 Bases légales et mandat

La coopération internationale de la Suisse se fonde notamment sur l'art. 54, al. 2, de la Constitution fédérale et s'inscrit également dans la politique économique extérieure (art. 101 Cst.). Conformément à ce mandat, la Confédération « contribue notamment à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté ainsi qu'à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles ».

La réalisation de ces tâches relevant de la politique étrangère est spécifiée dans la loi fédérale du 19 mars 1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationale, ainsi que dans l'ordonnance d'application du 12 décembre 1977⁵, dont l'art. 29 prévoit expressément que la Confédération encourage la recherche scientifique dans le domaine de la coopération au développement.

2.2 Stratégie de la coopération internationale

Le mandat de la CI sert les buts de la Confédération, tels qu'inscrits à l'art. 54, al. 2., Cst. et précisés par la loi⁶. Pour exécuter ce mandat légal, le Conseil fédéral fixe les objectifs à atteindre dans le cadre de la stratégie de la CI. Concernant la période 2025–2028, ces objectifs sont les suivants :



Développement humain : sauver des vies, alléger la souffrance humaine et soutenir l'accès à des services de base de qualité pour les populations les plus démunies.



Développement économique durable : créer des emplois décents par des conditions-cadres appropriées, par un tissu économique local dynamique et par le secteur privé.



Climat et environnement : garantir un développement respectueux de l'environnement et résilient au changement climatique et aux catastrophes naturelles, en faveur des plus défavorisés.



Paix et gouvernance : résoudre les conflits, promouvoir la paix, la démocratie et l'état de droit, faire respecter les droits de l'homme.

Ces objectifs se renforcent mutuellement et sont interdépendants. Ainsi, le développement économique sert le développement humain et la préservation de l'environnement, alors que la garantie de la paix et de l'état de droit est une condition-cadre pour le développement durable. Dans le cadre de ces objectifs, la Suisse soutient les pays en développement dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

⁵ Loi fédérale du 19 mars 1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0) ; ordonnance du 12 décembre 1977 concernant la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.01).

⁶ Les buts de la CI sont définis aux art. 5 et 7 de la loi fédérale du 19 mars 1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (ci-après loi CaD-AH) et à l'art. 2 de la loi fédérale du 19 décembre 2003 sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme (ci-après loi Paix et droits de l'homme).

La Suisse s'engage également à promouvoir, dans toutes ses activités, l'égalité des genres, la bonne gouvernance et une approche basée sur les droits de l'homme.

Les trois critères retenus pour définir l'orientation de la stratégie de CI 2025–2028 incluent les besoins des populations sur place, la valeur ajoutée de la CI suisse et les intérêts de la Suisse à long terme, notamment la sécurité et la stabilité internationales (défis climatiques et migratoires compris) qui sont essentielles à sa prospérité.

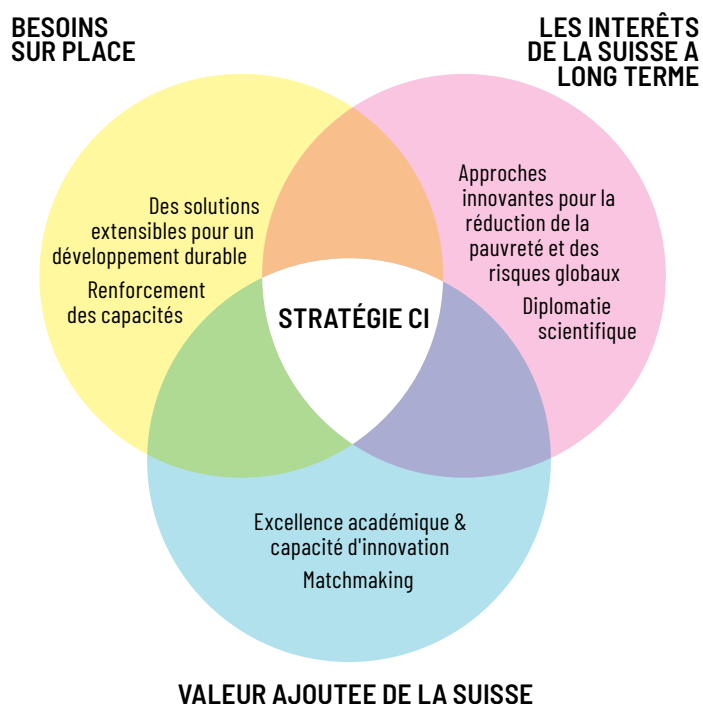


Figure 1: Critères définissant l'orientation générale de la stratégie CI
(illustration adaptée à partir de la stratégie CI 2025–2028).

2.3 Ancrage de la recherche dans la politique extérieure

La stratégie de politique extérieure (SPE) 2024–2027 expose comment la Suisse entend préserver sa sécurité, sa prospérité et son indépendance afin de maintenir une qualité de vie élevée sur son territoire. À cet effet, la Suisse se concentre sur quatre thèmes prioritaires : paix et sécurité, prospérité et compétitivité, environnement et, enfin, démocratie et gouvernance. L'innovation et la recherche constituent les piliers de sa politique extérieure. Toutes deux contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable, à l'accroissement de la compétitivité des entreprises et à la création d'emplois. La Suisse cherche à faire participer le monde scientifique et le secteur privé à sa politique extérieure et à la définition de la gouvernance internationale.

La recherche et l'innovation sont ainsi solidement ancrées dans la Vision de la politique étrangère de la Suisse à l'horizon 2028 (AVIS28). Les liens entre l'administration, les milieux académiques et l'économie favorisent la compétitivité de la Suisse dans la mesure où ils permettent de développer de nouveaux savoir-faire et de mettre cette expertise au service de la réalisation des objectifs de la politique extérieure.

2.4 Enjeux et objectifs de la recherche menée dans le cadre de la CI

Enjeux

Le monde traverse actuellement de profonds changements et de multiples crises, susceptibles d'avoir diverses conséquences sur les chances et les perspectives de développement des pays pauvres. Selon le rapport intermédiaire 2023 (édition spéciale) concernant l'Agenda 2030, qui fait le point sur la réalisation des objectifs de développement durable⁷, le nombre d'êtres humains vivant dans la pauvreté extrême est plus élevé aujourd'hui qu'il y a dix ans. La faim a elle aussi progressé pour retrouver son niveau de 2005. Dans le même temps, les inégalités s'accroissent et la triple crise environnementale (changement climatique, perte de biodiversité et pollution) menace d'anéantir les progrès réalisés jusqu'ici. En 2023, seules 12 % des cibles de l'Agenda 2030 étaient en voie d'être atteintes, environ la moitié d'entre elles affichaient des progrès insuffisants et 30 % accusaient même une régression.

La recherche scientifique permet de mieux comprendre de tels changements mondiaux et leurs conséquences, de les anticiper et d'élaborer des stratégies à différents niveaux pour les éviter. En complément aux programmes de recherche classiques, il faut miser sur des partenariats de recherche transdisciplinaire et internationaux. Des progrès technologiques ainsi que des avancées sociales, socio-économiques et politiques sont en effet indispensables pour trouver des réponses aux problèmes mondiaux et aux défis complexes qui se posent en matière de développement.

Objectifs principaux

En encourageant et en renforçant la recherche et l'innovation, la CI suisse contribue à promouvoir le développement durable dans le monde. La recherche financée par l'aide publique au développement (APD) poursuit les objectifs suivants :

- › livrer de nouveaux enseignements et des pistes d'action innovantes dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, de l'aide humanitaire et du développement durable ;
- › promouvoir l'utilisation et la diffusion à large échelle de ces enseignements et de ces pistes d'action au profit des programmes de la DDC et de ses partenaires (pays ou organisations) ;
- › contribuer à développer les compétences des chercheurs et des instituts de recherche dans les pays partenaires (localisation) ;
- › participer à la mesure de l'efficacité de la coopération internationale au développement (CI) ;
- › soutenir les pays partenaires de la DDC et du SECO dans leurs efforts visant à mettre en œuvre l'Agenda 2030.

Les résultats des travaux de recherche sont pris en compte aussi bien dans les décisions de politique de développement des pays et des organisations partenaires que dans les activités de la CI suisse, et contribuent de la sorte à améliorer leur efficacité, leur rentabilité et leur durabilité. La recherche menée dans le cadre de la CI favorise ainsi directement la mise en œuvre des critères qui sont à la base de l'orientation de la stratégie de la CI 2025–2028 : 1) les besoins sur place ; 2) la valeur ajoutée de la CI suisse en comparaison internationale ; 3) les intérêts de la Suisse à long terme.

Encadré 1 : La recherche au service de la mise en œuvre de l'Agenda 2030

Lors du sommet de l'ONU de septembre 2015, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté l'Agenda 2030 avec ses 17 objectifs de développement durable (ODD).

L'Agenda 2030 constitue le cadre de référence de la recherche scientifique financée par la DDC. Les travaux de recherche en question apportent une contribution considérable à la réalisation des ODD. Centrés sur l'aide aux populations dans le besoin et sur la lutte contre la pauvreté, ils s'inscrivent dans la droite ligne du principe directeur de l'Agenda 2030 : « Ne laisser personne de côté ».

Le rapport intermédiaire sur l'Agenda 2030 montre que le potentiel que présentent la science, les technologies et l'innovation pour la réalisation des ODD est encore largement inexploité. Il fait dès lors de l'encouragement de la recherche une priorité de la seconde moitié du temps imparti pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Il souligne par ailleurs que la résolution de problèmes complexes et interdépendants passe par une coopération scientifique transdisciplinaire. Le rapport rappelle également que des liens solides entre science, politique et société sont à même de renforcer la confiance dans la science et les faits.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Figure 2: Les 17 objectifs de développement durable. Source <https://unosd.un.org>

⁷ Rapport 2023 sur les objectifs de développement durable: édition spéciale. <https://unstats.un.org/sdgs/files/report/2023/secretary-general-sdg-report-2023--FR.pdf>

Encouragement de la recherche dans le cadre de la CI

Chaque année, dans nombre de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, la DDC investit environ 50 millions de francs dans des programmes et des projets de recherche axés sur les besoins et touchant tous ses domaines d'activité. Elle soutient des programmes de recherche Nord-Sud fondés sur des partenariats ainsi que des réseaux et des projets de recherche internationaux.

Pour définir les orientations de son programme d'encouragement de la recherche et assurer sa planification, la DDC s'appuie sur la stratégie CI 2025–2028. Elle soutient des approches interdisciplinaires et transdisciplinaires qui font intervenir des acteurs de terrain (ministères, ONG, fondations et partenaires du secteur privé, p. ex.), dans le but de livrer de nouveaux enseignements et des pistes d'action innovantes pour améliorer la lutte contre la pauvreté, pour renforcer l'aide humanitaire (plus particulièrement le lien entre l'aide humanitaire et la coopération au développement) et pour accélérer la mise en œuvre des ODD. Des politiques inclusives et des modèles d'affaires durables favorisent par exemple l'utilisation et la diffusion à large échelle de nouvelles approches et de nouvelles technologies. La DDC encourage par ailleurs des études servant à évaluer l'efficacité de la CI et le recours à d'autres méthodes scientifiques pour analyser son impact.

Les activités de recherche soutenues par l'APD contribuent à renforcer les compétences et les réseaux de recherche dans les domaines propres au développement et exercent une influence positive sur le cadre institutionnel de la recherche, tant dans les pays partenaires qu'en Suisse. Grâce à une collaboration de longue date avec des instituts de recherche en Afrique, en Asie, en Amérique latine, en Europe de l'Est, en Asie centrale et en Suisse, ainsi qu'aux investissements consentis dans des partenariats et programmes de recherche mondiaux, la CI de la Suisse possède un accès privilégié à des réseaux internationaux, des compétences de recherche, des innovations et une expertise dans des domaines clés pour le développement.

L'intégration de la recherche dans la CI est aussi un moyen de promouvoir la Suisse en tant que pôle de recherche au niveau international. Les partenariats de recherche Nord-Sud apportent une contribution considérable à l'innovation, au développement économique durable et à la création de perspectives, en particulier pour les jeunes populations des pays partenaires. Ils favorisent en outre l'entretien de relations diplomatiques favorables entre la Suisse et ces pays.

Pour encourager la recherche, la DDC recourt à divers moyens, à savoir notamment des mandats confiés à des instituts de recherche, des contributions à des programmes menés par des établissements ou des réseaux de recherche locaux, régionaux et internationaux, des contributions ciblées à des programmes ou des projets (thématiques ou régionaux) ainsi que le financement de partenariats de recherche Nord-Sud dans le cadre d'appels à projets compétitifs.

Encadré 2 : Définition de la recherche scientifique et de l'innovation

La **recherche scientifique** (recherche) désigne la recherche méthodique de connaissances nouvelles ; elle englobe notamment :

la **recherche fondamentale** : recherche dont la première finalité est l'acquisition de connaissances ; et

la **recherche orientée vers les applications** : recherche dont la première finalité est de contribuer à la solution de problèmes liés à la pratique.

L'**innovation fondée sur la science (innovation)** désigne le développement de nouveaux produits, procédés, processus et services pour l'économie et la société au moyen de la recherche, en particulier celle orientée vers les applications, et la mise en valeur de ses résultats⁸. Les innovations peuvent concerner des produits, des services, des procédés, des interactions et des processus. Elles ne sont pas seulement technologiques (p. ex. nouvelle machine), mais peuvent aussi relever du domaine social et se traduire par des évolutions ou des transformations programmées et contrôlées dans un système social donné. L'efficacité concrète d'une innovation dépend pour beaucoup de son acceptation sociale et de la voie empruntée pour l'obtenir⁹.

Recherche scientifique et innovation sont étroitement liées, la première étant souvent à la base à la seconde.

La **recherche transdisciplinaire (RTD)** renvoie à un processus de recherche qui aborde les problèmes de la société en recourant à la fois à la collaboration interdisciplinaire et à la collaboration entre chercheurs et acteurs du monde non scientifique. Elle a pour but de favoriser des processus d'apprentissage réciproques entre science et société¹⁰. La RTD vise à dépasser les frontières entre les disciplines scientifiques ainsi qu'entre la science et la pratique dans le but de développer de nouvelles connaissances susceptibles de contribuer à résoudre, atténuer et prévenir les problèmes de société. Cela signifie qu'il faut non seulement produire des connaissances pour comprendre le problème, mais aussi s'attaquer au problème lui-même¹¹.

Le conseil et l'enseignement dispensés par les établissements universitaires, ainsi que les projets de développement qu'ils mettent en œuvre, ne sont pas assimilés à des activités de recherche scientifique¹².

8 Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation, art. 2. <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2013/786/fr>

9 SEFRI (2016), rapport *Recherche et innovation en Suisse 2016*, SEFRI, Berne ; Bornstein et al. (2014), *Zur Bedeutung von Sozialer Innovation in Wissenschaft und Praxis* (de) (rapport de recherche concernant la signification de l'innovation sociale dans la recherche et la pratique, sur mandat du FNS), W.I.R.E., Zurich ; Zürcher et al. (2019), *Recommandations pour une promotion efficace des sciences humaines et sociales à l'intention des acteurs et des organes du domaine FRI*, ASSH Berne.

10 Académies suisses des sciences, selon : Jahn, T., Bergmann, M. et Keil, F. (2012). *Transdisciplinarity: Between mainstreaming and marginalization*. *Ecological Economics*, 79, 1-10. <https://transdisciplinarity.ch/fr/transdisciplinarite/was-ist-td/>

11 Académies suisses des sciences <https://transdisciplinarity.ch/fr/transdisciplinarite/was-ist-td/ziele-und-prinzipien/>

12 OCDE (2015), Manuel de Frascati 2015 : Lignes directrices pour le recueil et la communication des données sur la recherche et le développement expérimental, Mesurer les activités scientifiques, technologiques et d'innovation, éditions OCDE, Paris.

Principes régissant les investissements dans la recherche

Le financement d'activités de recherche par les ressources de l'APD est régi par les principes suivants :

- › Alignement sur les objectifs stratégiques à long terme de la CI suisse.
- › Orientation vers les solutions et les applications.
- › Accent mis sur la communication, la diffusion et l'utilisation des résultats de recherche.
- › Conduite des travaux de recherche dans un esprit de partenariat, le cadre de référence étant défini par les onze principes de la Commission pour le partenariat scientifique avec les pays en développement (KFPE)¹³.
- › Renforcement des capacités des instituts de recherche en Suisse et dans les pays partenaires dans les domaines de la recherche appliquée et transformative.
- › Priorité aux projets se distinguant par leur excellence scientifique et leur pertinence en matière de développement.
- › Respect de la liberté de recherche dans le choix des thèmes et des méthodes.
- › Observation du principe de concurrence pour l'attribution des fonds et la sélection des partenaires de recherche stratégiques.
- › Application du principe de libre accès (*open access*) aux résultats de la recherche financée par les ressources de l'APD.
- › Dès lors que cela est approprié et opportun, la DDC coopère avec d'autres donateurs et coordonne son soutien à la recherche aux échelons national et international.

2.5 Entités responsables et délimitation des compétences

Les objectifs stratégiques de la CI déterminent le choix des projets de recherche financés au titre de la CI. La mise en œuvre de la CI incombe, au sein du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), à la Direction du développement et de la coopération (DDC) et à la division Paix et droits de l'homme (DPDH) du Secrétariat d'État du DFAE, tandis qu'elle relève, au sein du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche, de la compétence du centre de prestations Coopération et développement économiques du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Les moyens investis par la DDC, la DDPH et le SECO dans des activités de recherche s'inscrivant dans le domaine politique « Développement et coopération » sont comptabilisés en tant qu'aide publique au développement.

Direction du développement et de la coopération (DDC)

La DDC met en œuvre la politique étrangère du Conseil fédéral dans les domaines de l'aide humanitaire et de la coopération au développement. Pour ce faire, elle opère au niveau tant bilatéral que multilatéral. La DDC est structurée en sept divisions : aux côtés de la division Fondements et qualité se trouvent une division humanitaire (Aide humanitaire et CSA), une division multilatérale (Affaires multilatérales et ONG), une division thématique (Coopération thématique) et trois divisions géographiques (MENA - Europe, Afrique subsaharienne et Asie - ALC).

La recherche scientifique de ces sept divisions est en principe conduite pour le compte du domaine politique Développement et coopération et traitée dans les chapitres ci-après. Les activités de recherche financées au titre de la contribution de la Suisse à certains États membres de l'UE constituent une exception. Même lorsque les partenariats de recherche noués dans ce cadre constituent le volet principal de la coopération entre la Suisse et les pays concernés, ils ne relèvent pas de l'aide publique au développement (APD) et ne sont pas décrits plus avant dans le présent document¹⁴.

¹³ https://kfpe.scnat.ch/fr/11_principles_7_questions

¹⁴ Des informations détaillées sur la contribution de la Suisse à l'UE élargie peuvent être consultées sur le site Internet www.eda.admin.ch/schweizerbeitrag/fr/home.html.

Secrétariat d'État du DFAE

Par le biais de la division Paix et droits de l'homme (DPDH), le Secrétariat d'État du DFAE intervient également dans certains domaines de la CI. La DDPH œuvre pour la paix, le respect des droits de l'homme et la protection des individus en poursuivant les objectifs suivants : promouvoir le règlement pacifique des conflits, protéger la population civile avant et après des conflits, des crises ou des catastrophes naturelles et soutenir les efforts déployés par les États en faveur du respect des droits de l'homme.

Les priorités de la recherche dans les domaines de la politique de sécurité et de paix étant présentées dans le plan directeur de recherche Politique de sécurité et de paix, qui relève de la responsabilité du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), elles ne seront pas passées en revue ici. Des informations complémentaires sur ce domaine thématique figurent sur la page web consacrée à la recherche de l'administration fédérale¹⁵.

Secrétariat d'État à l'économie (SECO)

La CI de la Suisse s'appuie aussi sur le centre de prestations Coopération et développement économiques du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche. Le SECO s'emploie à promouvoir la coopération économique avec un certain nombre de pays partenaires du Sud (Afrique, Amérique du Sud, Asie du Sud-Est) et de l'Est (Europe de l'Est et Asie centrale). En collaboration avec la DDC, il met de plus en œuvre la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE (cette contribution ne faisant pas partie de l'aide publique au développement [APD] de la Suisse). Dans ses projets de coopération, le SECO concentre ses activités sur la promotion d'un cadre économique fiable et l'encouragement d'initiatives innovantes du secteur privé, son but étant de favoriser l'intégration des pays partenaires dans l'économie mondiale et de faciliter l'accès des individus et des entreprises aux marchés et de créer des perspectives d'emploi. Dans le cadre de ses domaines de compétence, il peut attribuer des mandats de recherche de sa propre initiative.

La recherche dans le domaine FRI

Le **Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation** (SEFRI) est le centre de compétences de la Confédération pour le domaine FRI (formation, recherche et innovation). Approuvée par le Conseil fédéral le 30 juin 2010, et réactualisée en 2018, la stratégie internationale de la Suisse dans le domaine FRI repose sur la volonté de poursuivre le développement d'un système suisse de formation, de recherche et d'innovation compétitif au niveau mondial et de le renforcer durablement en définissant des priorités et des objectifs précis. La stratégie couvre les activités qui sont financées dans le cadre des messages FRI.

La recherche (qu'elle soit financée par les crédits-cadres FRI ou par ceux de la CI) peut contribuer à la résolution de problèmes mondiaux, à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable, aux échanges transfrontaliers et à l'entente entre les peuples.

Contrairement à la coopération internationale en matière de recherche scientifique et à la promotion des partenariats de recherche bilatéraux s'inscrivant dans le cadre du message FRI, la recherche qui bénéficie d'un soutien financier au titre de l'APD a toujours en ligne de mire, parmi d'autres objectifs, la réduction de la pauvreté, conformément au mandat de la DDC.

¹⁵ <https://www.sbfi.admin.ch/sbfi/fr/home/recherche-et-innovation/la-recherche-et-innovation-en-suisse/instruments-d-encouragement/la-recherche-de-l-administration-publique-federale.html>

2.6 Rétrospective de la période 2021–2024

La DDC a élaboré en 2020 le nouveau programme de promotion de la recherche intitulé TRANSFORM (2020–2030), qui a pour objectif de rapprocher la recherche de la pratique et d'appliquer ses résultats à large échelle. Le programme TRANSFORM est axé sur la stratégie CI 2020–2024 et se concentre sur les thèmes prioritaires de la DDC.

À travers un appel à projets que la DDC a lancé dans le cadre de ce programme, quatre projets de recherche transdisciplinaire ont été sélectionnés. Menés dans plusieurs pays par des consortiums internationaux, ils se consacrent aux sujets suivants : systèmes alimentaires durables ; eau, assainissement et hygiène (WASH) ; santé et formation.

En collaboration avec le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), la DDC a mis sur pied en parallèle un nouveau programme de recherche intitulé **Solution-oriented Research for Development Programme** (programme SOR4D ; voir encadré 3). Ce programme s'inscrit dans le protocole d'accord 2020–2030 conclu entre la FNS et la DDC, destiné à institutionnaliser et à renforcer le partenariat qui lie ces deux acteurs depuis de longues années.

D'autres partenariats de recherche ont été mis sur pied, notamment avec l'École polytechnique fédérale de Zurich (ETH4D) et avec l'École polytechnique fédérale de Lausanne (Tech4Dev). Une évaluation externe (2023) a montré que ces programmes de recherche Nord-Sud axés sur la pratique complètent d'autres initiatives de recherche soutenues par la DDC et qu'ils recèlent un grand potentiel en termes d'impact durable et d'application à large échelle.

Le **Swiss Programme for Research on Global Issues for Development** (r4d-Programm), cofinancé par la DDC et le FNS, a pu s'achever avec succès fin 2023. Il a permis de réaliser un total de 57 projets dans plus de 50 pays. Le travail de communication et l'utilisation des résultats des travaux de recherche en politique et dans la pratique faisaient partie intégrante des activités de recherche financées par le programme r4d. L'évaluation finale de ce programme mené sur dix ans a révélé que celui-ci a considérablement contribué à renforcer les compétences d'un grand nombre de jeunes scientifiques en Suisse et dans les pays partenaires dans le domaine de la recherche interdisciplinaire et transformative. Dans les pays où ils ont été mis en œuvre, certains projets ont pu exercer une influence sur des politiques et y générer ainsi un impact durable.

Encadré 3 : Le programme SOR4D (Solution-oriented Research for Development Programme)

Le programme SOR4D repose sur les enseignements tirés du programme précédent (r4d) et a pour principal objectif de promouvoir une recherche transdisciplinaire et axée sur la demande. Il entend ainsi contribuer à l'amélioration des connaissances et à l'élaboration de solutions et d'innovations plus performantes pour favoriser le développement durable et la lutte contre la pauvreté dans les pays partenaires bénéficiaires de l'APD. Pour se voir allouer un soutien dans le cadre du programme SOR4D, les projets de recherche doivent impliquer d'emblée les partenaires chargés de la mise en œuvre et les acteurs du développement (ONG, fondations, ministères ou partenaires du secteur privé) et leur accorder le même poids dans les partenariats de recherche Nord-Sud. Les projets seront ainsi conçus de manière à ce que leurs résultats puissent se répercuter sur la politique et être utilisés à large échelle. De plus, les partenaires du Sud et les partenaires suisses doivent définir ensemble (conception commune) les sujets de recherche, afin de garantir que les objectifs de la recherche soient axés sur des besoins et que les résultats puissent être réutilisés. Au moins la moitié des ressources du programme est investie dans des pays en développement. Deux mises au concours ont été lancées jusqu'à fin 2023 dans le cadre du programme SOR4D et X projets de recherche transdisciplinaires ont été retenus.



Figure 3 : Un groupe débat des possibilités de mener une transition agroécologique au Sénégal. La photo a été prise dans le cadre du projet Agroecology for Resilient Territories in Senegal, soutenu par le programme SOR4D.
Photo : Raphael Belmin/Cirad.

Collaboration avec le secteur privé : développement d'un ciment bas carbone

La production de ciment est à l'origine d'environ 5 % à 8 % des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) imputables à l'activité humaine. Le *Limestone Calcined Clay Cement* (LC3) est un ciment à empreinte carbone réduite, dont la fabrication génère jusqu'à 40 % d'émissions de CO₂ en moins que le ciment classique. Cette technologie a été mise au point par un partenariat réunissant l'EPFL, les *Indian Institutes of Technology* (IIT) et l'*Universidad de las Villas* à Cuba. Le partenariat est issu d'un projet de recherche financé à l'origine par la DDC et le FNS. Grâce à la DDC, qui a continué à financer l'idée depuis 2013, il a été possible de transposer la technologie LC3 du laboratoire dans la production commerciale à grande échelle. Le LC3 est aujourd'hui produit, ou en voie de l'être, dans plus de 50 pays. De plus, de grandes multinationales du ciment (dont Holcim et Heidelberg Materials) qui l'ont inclus dans leur assortiment ont annoncé des investissements considérables dans cette technologie.

Solutions durables dans l'aide humanitaire : abris résistants aux inondations dans le Soudan du Sud

Dans le cadre du programme Tech4Dev, cofinancé par la DDC, des scientifiques de l'EPFL et de l'Université de Juba ont collaboré avec l'ONG Medair pour mettre au point des abris d'urgence résistants aux inondations. Le projet *Computational Design for Resilient Shelters* a été lancé en réaction aux inondations saisonnières toujours plus graves qui ravagent le Soudan du Sud. Il a permis de mettre au point des abris résistants en utilisant des matériaux moins chers, indigènes et polyvalents. Faisant appel à des connaissances de première main sur le contexte sociotechnique local, le projet soumet ces technologies à un processus itératif d'ébauches et de tests afin de les intégrer dans les modes de construction traditionnels du pays et ouvre ainsi de nouvelles perspectives de développement, plus durables et mieux adaptées au changement climatique.

Le [Geneva Technical Hub](#) a été lancé en 2021 par le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) et par la DDC. Il a pour but d'améliorer les conditions d'existence des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et de leurs communautés d'accueil. Dans ce cadre, le HCR et ses partenaires locaux bénéficient notamment de l'appui de hautes écoles suisses (actuellement l'EAWAG, l'EPFZ et l'EPFL) pour développer des solutions innovantes. L'EPFL a par exemple élaboré un guide destiné aux urbanistes, qui recommande d'inclure suffisamment d'espaces communs non bâtis dans les camps de réfugiés, afin de préserver l'équilibre écologique et d'atténuer le changement climatique et les risques de catastrophe qu'il implique.

Partenariats de recherche dans la coopération avec les pays de l'Est

L'observation du climat souffre de grandes lacunes en Asie centrale, en particulier dans les régions de haute montagne. Le projet *Cryospheric Observation and Modelling for Improved Adaptation in Central Asia* (CROMO-ADAPT 2021–2025) a pour principal objectif de fournir des informations à des fins d'élaboration de politiques, de planification et de mise en œuvre de mesures d'adaptation dans les domaines de l'eau et de la gestion des risques au Kirghizistan et au Tadjikistan. Ces mesures doivent permettre garantir l'approvisionnement en eau et de réduire le risque d'événements naturels qui pourraient survenir en raison de la fonte des glaciers et du permafrost. Le projet utilise l'expertise d'instituts suisses de recherche à la pointe dans ce domaine (Université de Fribourg et Institut suisse pour l'étude de la neige et des avalanches [SLF]) dans le but de former des spécialistes sur place et de mettre sur pied des réseaux durables et gérés par des responsables locaux pour observer la cryosphère.

Impact et possibilités d'exploitation du numérique

Les nouvelles technologies contribuent à rendre plus efficaces et plus efficientes les activités menées pour faire face aux défis complexes dans les domaines de l'aide humanitaire et de la coopération au développement. Ces technologies revêtent également une importance décisive dans la réalisation des ODD, car elles fournissent des instruments pour la gestion durable des ressources, l'administration publique, les finances et les systèmes de santé. Dans ce contexte, fiabilité des données et gouvernance des données sont les maîtres-mots de toute transformation numérique.

Le projet Agripath

Parmi les projets exploitant la numérisation croissante dans les pays partenaires, mentionnons à titre d'exemple Agripath, qui est mené par un consortium de cinq partenaires issus de la recherche et du terrain sous la direction du Centre interdisciplinaire pour le développement durable et l'environnement (CDE) de l'Université de Berne. L'Ouganda compte un seul conseiller agricole pour 1000 petites exploitations agricoles. Afin de corriger ce déséquilibre, le projet Agripath entend accroître la productivité et la résilience climatique des exploitations de 50 000 petits paysans et paysannes et augmenter leurs revenus en leur donnant accès à des modes de culture durables. À cet effet, le projet développe et prévoit de déployer un service numérique de vulgarisation agricole (Farmbetter App), qu'il teste dans cinq pays : Burkina Faso, Ouganda, Tanzanie, Inde et Népal.

3. Axes thématiques de la recherche



Figure 4 : Dans le cadre du projet Agripath, deux microfermières discutent du potentiel des services de soutien numérique pour leurs entreprises dans le district de Butaleja, en Ouganda. Photo : DDC/Mirjam Macchi

Pour atteindre les objectifs stratégiques de la CI, la DDC se mobilise dans les domaines suivants :

- › systèmes alimentaires ;
- › santé ;
- › économie et éducation ;
- › climat, RRC et environnement ;
- › eau ;
- › paix, gouvernance et égalité ;
- › migration et déplacements forcés.

Étant donné que la DDC promeut les activités de recherche en fonction de la demande, les projets qu'elle finance peuvent se rapporter à n'importe laquelle de ses priorités thématiques. Les priorités thématiques de la recherche sont brièvement décrites dans ce chapitre.

3.1 Systèmes alimentaires

Défis et domaines d'intervention

Malgré les gros efforts déployés pour lutter contre la faim et la malnutrition, le nombre des personnes qui ne disposent pas de nourriture suffisante a suivi une hausse croissante depuis 2015. Et le changement climatique, les conflits, les prix élevés des denrées alimentaires et les conséquences de la pandémie de COVID-19 n'ont fait que renforcer cette tendance.

Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021 a mis en avant l'importance, afin de transformer les systèmes alimentaires, d'adopter dans les programmes de développement nationaux une approche systémique qui englobe la production, l'entreposage, la transformation, la commercialisation et la consommation de denrées alimentaires. Selon un état des lieux entrepris en 2023, des investissements en matière de recherche et d'innovation sont indispensables pour la mise en œuvre de ces programmes de développement nationaux.

Dans un monde de plus en plus globalisé et interconnecté, la Suisse dépend elle aussi du bon fonctionnement du système alimentaire mondial. Elle importe environ 50 % de ses denrées alimentaires, dont presque 20 % de pays non européens. Issus de pays de l'hémisphère sud, des produits comme les bananes, le café, le cacao, les patates douces, le quinoa et le riz font aujourd'hui partie intégrante de l'alimentation suisse. Par ailleurs, la production suisse de viande dépend fortement de fourrages provenant de l'étranger.

Axes de recherche prioritaires

Pour trouver des solutions à même de relever ces défis et favoriser un développement durable aux niveaux régional, national et international, il est indispensable de soutenir de manière stratégique et permanente la recherche dans les domaines de l'agriculture et des systèmes alimentaires. Durant la période 2025–2028, la DDC consacrera une grande partie de ses ressources destinées à ce domaine à la recherche sur des sujets étroitement liés à l'agroécologie et à l'alimentation.

Environ 75 % du financement de base alloué par la DDC à la recherche agronomique vont au Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), un partenariat mondial qui regroupe quinze grands centres de recherche, représentant plus de 10 000 scientifiques, et qui s'est donné pour mission de « contribuer, grâce à la science, à la transformation des systèmes de production alimentaire, de gestion des sols et d'approvisionnement en eau en période de crise climatique ». En accord avec l'Agenda 2030 pour le développement durable, cinq domaines d'intervention ont été définis : 1) alimentation et sécurité alimentaire, 2) réduction de la pauvreté, 3) égalité entre femmes et hommes, 4) adaptation au changement climatique et réduction des gaz à effet de serre, 5) environnement et biodiversité. Le portefeuille de recherche du GCRAI est subdivisé en trois champs d'action – innovation génétique, transformation des systèmes alimentaires et systèmes agroalimentaires résilients – et englobe au total 33 initiatives thématiques ou régionales complémentaires. La DDC soutient toutes ces initiatives en versant une contribution de base dite non affectée et accorde de plus une contribution de base spécifique à certaines d'entre elles, en particulier celles qui concernent le domaine de l'agroécologie et de l'alimentation.



Figure 4 : À Acotama (province de Huaral, au Pérou), un producteur s'entretient avec un soigneur de plantes lors d'une séance du projet Plantwise. Photo : CABI

3.2 Santé

Défis et domaines d'intervention

Divers facteurs écologiques, économiques et sociaux exercent une grande influence sur la santé physique et psychique, engendrant de grandes différences en termes de santé et d'espérance de vie entre les populations riches et les populations pauvres. Les soins de santé primaires – qui constituent un droit de l'homme et un facteur clé du développement économique et social – jouent un rôle central dans l'amélioration de la justice sociale, la lutte contre les inégalités et la promotion du développement durable. Or des centaines de millions de personnes dans le monde n'ont que difficilement, voire pas du tout accès aux services médicaux de base. Les enjeux majeurs, tels le financement des systèmes de santé, la qualité des soins dispensés, ainsi que la recherche et le développement de traitements contre les maladies liées à la pauvreté et les pandémies, appellent des solutions harmonisées et coordonnées au niveau international.



Figure 6 : Jeune femme assise sur un lit, à l'hôpital Saint-Francis d'Ikara, en Tanzanie. Photo : DDC/Olivier Praz

Axes de recherche prioritaires

De manière générale, la DDC estime qu'il convient d'encourager la recherche sur les questions afférentes à l'efficacité et à l'efficience, au pilotage, au financement et aux déterminants de la santé. L'accès équitable et non discriminatoire aux soins médicaux constitue un axe de recherche prioritaire pour plusieurs régions – Afrique, Europe de l'Est et Asie centrale – et à l'échelle de toute la planète. Bien que cet accès relève du droit universel à la santé, il se heurte bien souvent au manque de ressources.

C'est pourquoi la mise en place d'une offre de services de santé de qualité et d'un bon rapport coût/efficacité, en particulier pour les populations pauvres et défavorisées, représente un objectif de recherche central, qui inclut aussi le développement de médicaments pour traiter les maladies négligées (dont la malaria et d'autres affections), la mise à disposition de prestations de qualité pour tous et la promotion de formes de financement appropriées, notamment par le biais de systèmes d'assurance maladie.

Pour contribuer à la réalisation des ODD, il y a lieu de dépasser les considérations strictement médicales et de porter une attention toute particulière aux déterminants de la santé, dont l'accès à l'eau potable, la sécurité alimentaire, l'égalité des sexes, la sécurité au travail, le respect des droits fonciers et la sécurité du logement. À cet égard, il est essentiel de promouvoir la recherche multisectorielle et transdisciplinaire assortie d'un suivi scientifique.

Réduire les inégalités socioéconomiques et les risques sanitaires dans les domaines de l'eau, de l'alimentation et de l'environnement contribue à améliorer la santé et à en diminuer substantiellement les coûts. Par ailleurs, la recherche livre des enseignements qui permettent de concevoir des mécanismes de financement et de coordination durables, et d'assurer un accès non discriminatoire à des soins médicaux de qualité.

3.3 Économie et éducation

L'éducation est un droit de l'homme fondamental et un catalyseur du développement durable, de la croissance économique et de la création de sociétés justes et pacifiques. Près de 250 millions d'enfants et adolescents n'étaient pas scolarisés en 2022. Le nombre d'enfants non scolarisés a augmenté. Les budgets publics consacrés à l'éducation ont diminué. La pauvreté d'apprentissage a augmenté d'un tiers dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI). Au financement national et international insuffisant de l'éducation s'ajoute le défi de lutter contre la fragmentation de l'architecture de développement dans le domaine de l'éducation. Une volonté politique ainsi qu'un financement accru constituent des conditions-cadres nécessaires pour atteindre l'objectif de développement durable numéro 4 (ODD 4).

La DDC soutient les entreprises sociales d'impact qui permettent d'améliorer les moyens d'existence des populations cibles de la coopération internationale. Cette aide est plus efficace avec un financement externe. Mais pour que celui-ci intervienne, il faut que les investissements deviennent rentables. L'investissement d'impact peut contribuer à régler ce problème : des tiers « achètent » l'impact, ce qui génère des revenus supplémentaires pour les entreprises et pour les investisseurs.

Axes de recherche prioritaires

Dans le domaine de l'économie, la recherche se concentre sur l'amélioration des méthodes de gestion de l'impact afin de mieux mesurer et quantifier les externalités positives. Cette recherche se focalise aussi sur le financement climatique dans le domaine de la coopération au développement. Enfin, la recherche sur la politique économique permet aussi de mettre en avant des taxes innovantes permettant d'investir des milliards par an dans des projets climatiques.

La recherche dans le domaine de l'éducation vise à déterminer comment rendre les systèmes éducatifs et les interventions dans ce secteur plus efficaces compte tenu de leur sous-financement, comment compléter leur financement par des solutions de financement innovantes, comment accroître la résilience des systèmes éducatifs face à la multiplication des contextes de fragilité et comment les technologies numériques peuvent renforcer les systèmes éducatifs et les possibilités d'apprentissage pour les populations défavorisées.



Figure 7 : Le fils explique le monde numérique à son père en attendant le ferry pour traverser le Mékong, Cambodge. Photo : DDC/Lars Büchler

3.4 Climat, RRC et environnement

Défis et domaines d'intervention

Le changement climatique est le défi le plus omniprésent et le plus menaçant de notre temps. En de nombreux endroits, l'évolution générale des températures et la modification des précipitations ainsi que l'élévation du niveau de la mer mettent à mal les écosystèmes et menacent le bien-être de l'espèce humaine. Les sécheresses, les inondations ou le déclin de la biodiversité en sont les conséquences directes. Or les effets du changement climatique impactent beaucoup plus fortement les pays les plus pauvres. Pour garantir à tous un avenir durable et digne d'être vécu, il faut réduire largement, rapidement et durablement les émissions de gaz à effet de serre (atténuation des causes) et miser davantage sur le renforcement de la résilience au changement climatique (adaptation) en recourant à des solutions équitables et à de meilleures technologies. Ceci requiert une forte volonté politique, la mobilisation de ressources financières et de solides bases scientifiques pour fixer les priorités de l'action à mener.

Axes de recherche prioritaires

D'une part, la recherche permet une amélioration constante des connaissances sur les conséquences du changement climatique. D'autre part, elle met au point des mesures pour faire face à ses menaces immédiates, fournit des informations et des scénarios permettant d'élaborer des programmes à long terme pour mieux se préparer aux conséquences durables du changement climatique, détermine les avantages sociaux d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre et identifie des pistes permettant de développer des systèmes durables, équitables et transformatifs.

Pour mener des activités efficaces dans le domaine du changement climatique, de la réduction des risques de catastrophe et de l'environnement, la CI ne peut se passer d'une collaboration avec la recherche scientifique. Cette dernière soutient la CI dans ses efforts pour préserver les ressources et les écosystèmes naturels (telles les régions de montagne et les forêts) et assurer leur exploitation durable, pour réduire les risques à des fins de protection de la population et de limitation des pertes économiques, et pour mettre au point des technologies à bas carbone. Il y a lieu d'apporter une attention particulière aux domaines thématiques pour lesquels le changement climatique représente un risque à moyen et à long terme. Ces domaines comprennent en particulier la disponibilité de l'eau, l'accès à l'eau et les risques liés à l'eau, les systèmes et la sécurité alimentaires, la santé et l'énergie, y compris l'efficacité énergétique et l'accès à des sources d'énergie renouvelables et financièrement abordables.

La recherche alimente le dialogue entre science et politique dans les domaines du changement climatique, de la réduction des risques de catastrophe et de l'environnement, aussi bien dans les régions prioritaires de la CI qu'en Suisse et au sein des enceintes internationales.



Figure 8 : Station de surveillance intégrée au dispositif d'alerte précoce mis en place en cas de vidange brutale d'un lac glaciaire dans l'État indien du Sikkim.
Photo : DDC/GEOTEST

3.5 Eau

Défis et domaines d'intervention

Sous l'effet de la pression due à la croissance démographique, pression que renforce encore le changement climatique, l'eau devient un bien de plus en plus rare. La raréfaction des ressources en eau entraîne des pénuries et génère des tensions sociales, voire des conflits violents concernant leur répartition. Ce sont en particulier les groupes défavorisés de la population qui pâtissent du manque d'accès à l'eau potable. Une gestion intégrée des ressources hydriques doit permettre de pondérer durablement les différents usages de l'eau et de garantir une répartition équitable.

Axes de recherche prioritaires

Le stress hydrique qui s'accroît dans de nombreuses régions, désormais accentué par les effets de plus en plus tangibles du changement climatique et la pollution croissante des eaux superficielles et souterraines, exige de recourir à de nouveaux modèles de coopération pour la gestion des bassins hydrographiques transfrontaliers. L'initiative Blue Peace mise sur l'acquisition de nouvelles compétences et de connaissances contextuelles dans le domaine de la diplomatie de l'eau pour induire les changements qui s'imposent.

Les autres priorités en matière de recherche sont : 1) mise en œuvre d'instruments financiers permettant de rétribuer les services écosystémiques, 2) meilleure compréhension des changements de comportement et de consommation, 3) conception de méthodes innovantes pour utiliser tous les types de données hydrologiques.

En matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement, la recherche doit porter sur des aspects techniques, mais aussi mettre l'accent sur des facteurs contextuels, culturels et autres, car une mauvaise appréciation de ces derniers peut entraver l'application de solutions techniques. Cette remarque concerne notamment la gestion des matières fécales, des boues d'épuration et des déchets organiques. La recherche devrait se concentrer sur l'entrepreneuriat social et le tissu sociétal en s'attachant à mieux comprendre les conditions qui favorisent et les obstacles qui entravent les changements de comportement dans le domaine de l'eau.

Pour assurer le suivi de la réalisation de l'ODD 6 (sur le thème de l'eau), il importe de disposer de données fiables et représentatives. Les activités de recherche soutenues par la DDC ont donc également pour objectif de développer des méthodes peu coûteuses de collecte des données ainsi que des systèmes de suivi efficaces. Ces travaux s'appuient également sur les sciences citoyennes. La réduction de l'« empreinte eau » des entreprises et la promotion de modes de consommation durables (ODD 12) constituent également des objets d'étude prioritaires.

Ces diverses priorités répondent au besoin de se doter de bases scientifiques solides et de solutions concrètes pour favoriser les changements systémiques et la transformation sociétale qui s'imposent dans le domaine de l'eau.

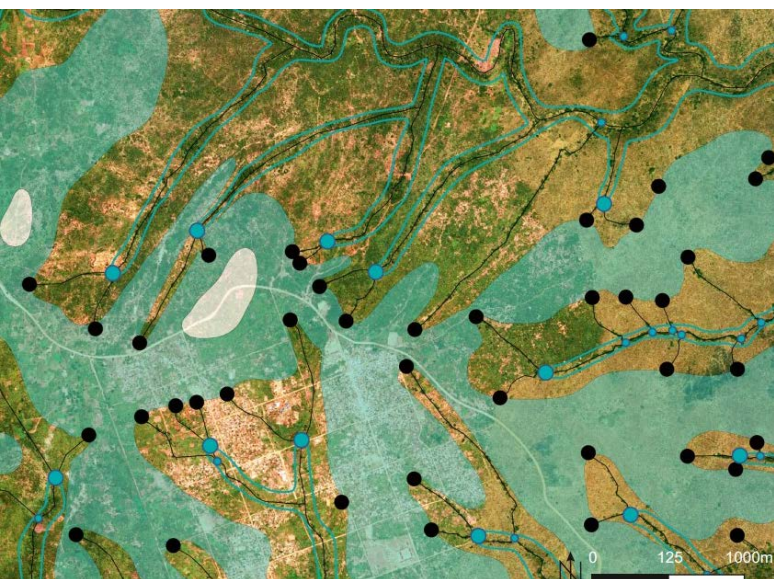


Figure 9 : Travaux de recherche financés par la DDC pour élaborer une méthode utilisant des photos satellites afin de déterminer le potentiel des eaux souterraines dans les camps de réfugiés en Afrique. Photo : DDC

3.6 Paix, gouvernance et égalité

Défis et domaines d'intervention

Les crises et les guerres qui secouent actuellement le monde pèsent lourd sur des sociétés et des économies nationales déjà vulnérables et ont renforcé la tendance mondiale à l'autoritarisme. Cette tendance s'accompagne d'un recul de la démocratie : la confiance dans les institutions démocratiques s'érode, sapant leur légitimité, les droits de l'homme et l'égalité des sexes sont mis à mal, et la société civile et la liberté des médias sont menacées. Ces phénomènes s'observent essentiellement dans les contextes fragiles : on estime qu'en 2030, environ 80 % des personnes en situation de pauvreté extrême vivront dans des pays et des régions fragiles.

Les activités de recherche consacrées à la paix, à la gouvernance et à l'égalité des sexes exploreront en priorité les moyens visant à inclure de manière équitable toutes les catégories de la population dans des solutions à même de relever ces défis de manière durable.

Axes de recherche prioritaires

La recherche appliquée au domaine de la paix s'interroge notamment sur les moyens d'aider les sociétés et les systèmes politiques à prévenir la violence et les conflits armés et sur le rôle que les femmes ou encore la culture peuvent jouer au service de la paix. Par ailleurs, les points de recoupement entre environnement et changement climatique, paix et conflit occupent une place croissante dans les activités : intégration de mesures environnementales dans les missions de promotion de la paix, débats sur le changement climatique, la sécurité et les droits des femmes ou encore sur les risques de conflit inhérents à l'extraction des matières premières. Un autre problème revêt aussi de l'importance, celui de trouver des solutions pacifiques locales dans des contextes où les acteurs armés sont de plus en plus nombreux et où les instigateurs de conflits reprennent du service sur la scène géopolitique.

La recherche consacrée à la démocratie et axée sur la pratique vise notamment à déterminer les situations dans lesquelles l'action des pouvoirs publics est légitime et à évaluer la place accordée à la diversité de la société et à la protection des droits de l'individu. Face à la montée de l'autoritarisme dans le monde, une question se pose, celle de savoir comment la CI peut contribuer à la résilience démocratique. Dans le domaine de la lutte contre la corruption, dans lequel les mesures isolées aboutissent rarement au résultat escompté, il importe essentiellement d'identifier et d'adapter les normes sociales susceptibles de favoriser et de pérenniser la lutte contre la corruption. La numérisation de la gouvernance, en particulier des services publics, et le recours à l'intelligence artificielle amènent à s'interroger sur les opportunités qu'offrent ces nouvelles technologies, mais également sur l'impact négatif que celles-ci peuvent avoir sur les citoyens.

Dans le domaine de l'égalité, la recherche appliquée doit s'attacher à déterminer comment atteindre les personnes marginalisées au sein d'une société et comment démanteler des systèmes et des structures de pouvoir inégalitaires. Les études de genre axées sur la pratique s'interrogent sur les moyens d'assurer une sécurité physique et émotionnelle aux victimes de discrimination et de violence. Elles tentent aussi d'identifier les mesures et les moyens de prévention à utiliser face aux diverses formes de violence sexospécifique. Dans les domaines politique et économique, bien que la participation des femmes dans les instances décisionnelles se soit améliorée dans de nombreux pays, les structures et les inégalités systémiques continuent d'entraver l'application des droits des femmes, en particulier dans les situations de crise ou de conflit.



Figure 10 : Forum des femmes, émission de radio, studio Kalangou à Niamey (Niger). Photo : Fondation Hironnelle/Olivier Girard

3.7 Migration et exil

Défis et domaines d'intervention

Dans le monde globalisé que nous connaissons aujourd'hui, la migration est une réalité économique, sociale et culturelle pour des millions de personnes. On compte actuellement plus de 280 millions de migrants internationaux, dont près de la moitié sont des femmes. En apportant des idées nouvelles, un savoir-faire, des compétences et leur esprit d'entreprise, les personnes migrantes jouent un rôle socio-économique et culturel important dans leurs pays de destination. Ces personnes peuvent également améliorer sensiblement la situation de leurs communautés et de leurs pays d'origine, principalement en transférant de l'argent à leur famille restée au pays.

La migration comporte également des risques et des enjeux à même de compromettre la réalisation de l'Agenda 2030. Les migrations irrégulières et les déplacements forcés engendrent des coûts humains considérables. Les personnes concernées sont souvent exposées à l'exploitation, aux abus et à la discrimination. Ces dernières années, les persécutions, les conflits, la violence et les catastrophes naturelles ont entraîné une augmentation importante du nombre de personnes déplacées et mis sous forte pression les gouvernements et les communautés qui les accueillent. Ce constat concerne en particulier les pays à revenu faible et moyen dans lesquels la majorité des personnes déplacées ont trouvé refuge.

La Suisse œuvre pour renforcer d'une part l'impact positif de la migration et réduire d'autre part ses effets négatifs.

Axes de recherche prioritaires

La DDC a défini les axes de recherche prioritaires suivants :

- › migration de main-d'œuvre, avec un accent sur le travail décent et la sécurité sociale ;
- › intégration sociale des migrants et recherche de solutions et de perspectives durables pour les personnes déplacées ;
- › effets du changement climatique sur la migration et l'exil ;
- › rôle des villes dans la migration ;
- › impact des transferts de fonds, des prestations financières, des investissements et des échanges commerciaux réalisés par les migrants et des membres de la diaspora sur le développement des pays d'origine.

L'accès aux résultats de la recherche facilite un dialogue basé sur les faits et permet aux responsables politiques d'exploiter le potentiel de la migration et d'acquérir de nouvelles connaissances (notamment sur le changement climatique et la migration). Ces résultats sont par ailleurs portés à la connaissance et soumis à l'examen de services appartenant à d'autres départements (par le biais des groupes de travail de la structure interdépartementale pour la coopération migratoire internationale [IMZ]).

4. Financement 2025–2028

La DDC finance la recherche scientifique conformément au mandat qui lui a été assigné. Les moyens qu'elle investit dans la recherche (hors contribution à l'UE élargie) sont intégralement pris en compte dans le calcul de l'aide publique au développement (APD) de la Suisse.

Contrairement à la pratique en vigueur dans les autres offices fédéraux, les projets de recherche soutenus par la DDC ne relèvent pas, pour leur financement et leur pilotage, d'un crédit de recherche spécifique. En vertu de dispositions spéciales (voir chapitre 2.1), ils sont financés par l'APD selon les crédits-cadres correspondants de la CI afin de soutenir la réalisation des objectifs de cette dernière.

Au cours de la période couverte par le dernier message sur la CI (2021–2024), quelque 50 millions de francs¹⁶ ont en moyenne été investis chaque année dans des travaux de recherche en lien avec le développement. Le mode de versement à l'intérieur des cycles de projet pouvant se traduire par des fluctuations importantes d'une année à l'autre, surtout dans le cas de programmes et de projets à long terme, ces 50 millions de francs représentent uniquement un ordre de grandeur.

Les données relatives aux différents programmes et projets figurent dans la base de données ARAMIS mais aussi, et surtout, dans la banque de données des projets de la DDC¹⁷. Celle-ci contient en effet des informations détaillées, puisqu'elle répertorie tous les programmes et projets de développement, y compris ceux consacrés à la recherche¹⁸.

Encadré 4 : Banque de données sur les projets de recherche de l'administration fédérale

ARAMIS est un système d'information sur les projets de recherche que la Confédération réalise ou finance pour son propre compte. Il fournit aux milieux intéressés un aperçu complet des travaux menés dans ce cadre.

Son moteur de recherche permet de retrouver tous les projets publics enregistrés dans la banque de données.

Les programmes de recherche soutenus par la DDC y sont également répertoriés.

¹⁶ Le montant de loin le plus élevé (18 millions de francs en 2022) a été alloué à la recherche internationale dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation au titre de l'engagement multilatéral de la DDC au sein du GCRAI.

¹⁷ www.aramis.admin.ch/; www.eda.admin.ch/deza/fr/home/aktivitaeten_projekte/projekte.html <https://www.eda.admin.ch/deza/fr/home/projets-vue-ensemble/projekte.html>

¹⁸ <https://www.eda.admin.ch/deza/fr/home/projets-vue-ensemble/projekte.html>

5. Acteurs majeurs et interfaces clés dans le secteur de la recherche

L'existence d'un pôle de recherche dynamique en Suisse joue un rôle central dans la résolution des problèmes mondiaux et la mise en œuvre des objectifs de la CI. Grâce à sa capacité d'innovation et à son vaste réseau mondial, la recherche helvétique peut contribuer à réduire la pauvreté et la détresse dans le monde, accélérer la transition vers un développement durable à l'échelle planétaire et aider les pays en développement à mettre en œuvre l'Agenda 2030.

Il convient d'accroître la visibilité des programmes et des projets de recherche suisses de portée nationale et internationale menés sur des thèmes globaux importants, et de les mettre au service de l'engagement de la Suisse en faveur d'un développement durable.

5.1 Description des principaux acteurs

En Suisse, la DDC travaille avec les partenaires de recherche suivants :

- › universités ;
- › écoles polytechniques fédérales ;
- › hautes écoles spécialisées et pédagogiques ;
- › autres instituts de recherche à l'œuvre dans le domaine du développement durable, de la lutte contre la pauvreté et de l'aide humanitaire ;
- › Commission pour le partenariat scientifique avec les pays en développement (KFPE).

La collaboration entre les centres de compétences suisses (écoles polytechniques fédérales, universités, hautes écoles spécialisées, etc.) et leurs partenaires dans les pays en développement, notamment dans le cadre de réseaux, de plateformes d'échange et de programmes conjoints, joue également un rôle important.

À l'étranger, la Suisse collabore, en matière de recherche, avec de nombreuses universités, des centres de recherche et des réseaux internationaux de recherche. Il s'agit notamment des partenaires suivants :

- › universités nationales ;
- › réseaux internationaux de recherche (tel le GCRAI) ;
- › institutions intergouvernementales de recherche (comme ICIMOD au Népal) ;
- › instituts de recherche spécifiques (l'institut de santé IFAKARA en Tanzanie, p. ex.).

La DDC continuera de renforcer l'intégration d'acteurs de la société civile, du monde politique, de l'administration et du secteur privé.

5.2 Interfaces avec les institutions de promotion de la recherche

La DDC est engagée depuis des années dans un partenariat avec le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS). Cette collaboration s'inscrit désormais dans le long terme, puisqu'elle fait l'objet d'un protocole d'entente (*Memorandum of Understanding, MoU*) entre la DDC et le FNS (2020–2030). Ce protocole porte sur le programme phare intitulé *Solution-oriented Research for Development Programme* (SOR4D), décrit dans l'encadré 3, ainsi que sur d'autres programmes du FNS.

5.3 Interfaces avec les autres offices fédéraux

Coordination et échanges entre les offices fédéraux

La coordination générale de la recherche de l'administration fédérale est assurée par un comité interdépartemental permanent de coordination. Sa tâche principale consiste à coordonner l'élaboration des programmes pluriannuels et à édicter des directives en matière d'assurance qualité. Les programmes pluriannuels se présentent sous la forme de plans directeurs de recherche plurisectoriels, qui sont élaborés pour chacun des onze domaines politiques définis par le Conseil fédéral. Le principal objectif est d'harmoniser au mieux les axes de recherche prioritaires entre les services de l'administration et d'utiliser les interfaces avec le domaine des hautes écoles et les institutions d'encouragement de la recherche.

Outre le comité de coordination de la recherche de l'administration fédérale, les groupes de travail interdépartementaux jouent aussi un rôle important pour la DDC, car ils contribuent à l'échange d'informations et à l'exploitation des synergies entre les départements et les offices. Il convient de mentionner en particulier les trois organes suivants : le Comité interdépartemental pour le développement et la coopération internationaux (CICDI), le Comité directeur Agenda 2030 et le groupe de travail interdépartemental « Politique internationale FRI ».

Dans la perspective de la période d'encouragement FRI 2025–2028, les services fédéraux ont élaboré, dans le cadre des travaux du comité de coordination, un document commun qui présente un aperçu de la recherche de l'administration fédérale, ainsi que ses enjeux futurs et ses principaux champs d'action.

6. Organisation et assurance qualité

6.1 Organisation interne

Au sein de la DDC, la responsabilité de toutes les tâches relevant de la politique, de la stratégie et de la coordination dans le domaine de la recherche incombe à la section Analyse et recherche.

La majeure partie du portefeuille de recherche (75 % à 80 %) est composée de projets des différentes unités d'organisation à la centrale ou à l'étranger. Celles-ci sont responsables de la gestion des contributions versées à des organisations ou à des réseaux internationaux pour soutenir la recherche, des contributions à des programmes portant sur les priorités stratégiques de la DDC ainsi que des mandats de recherche ou comportant une composante de recherche. Les instances dirigeantes de ces unités d'organisation répondent de la gestion et de l'assurance qualité des activités liées à la recherche (y compris les mises au concours et les adjudications, le monitoring, le reporting et la diffusion et/ou l'exploitation des résultats) ainsi que de la coopération avec les instituts de recherche, qu'elles évaluent périodiquement. À cet effet, elles appliquent les principes de la gestion du cycle de projet (*Project Cycle Management, PCM*) et de la gestion axée sur les résultats des contributions générales (*Core Contribution Management, CCM*).

Les services de la DDC à l'étranger ainsi que ses réseaux thématiques jouent en la matière un rôle essentiel. Ces derniers favorisent le développement et le transfert d'expériences dans un domaine thématique spécifique et contribuent à tisser des réseaux entre le personnel travaillant à la centrale et à l'étranger avec des organisations partenaires et les milieux scientifiques.

La section Analyse et recherche gère de manière centralisée les 20 % à 25 % restants du portefeuille de recherche. Elle investit ces moyens dans l'encouragement compétitif de la recherche Nord-Sud axée sur le partenariat. Elle offre ainsi la possibilité à la DDC d'appliquer des modèles d'encouragement innovants pour contribuer directement à la résolution des problèmes globaux. Actuellement, seuls 10 % des projets de recherche dans le monde se consacrent à des sujets inhérents au développement durable¹⁹. Les programmes soutenus par la DDC comblent ainsi une grande lacune et encouragent directement, dans et avec les pays en développement et émergents, la recherche de solutions concrètes susceptibles de favoriser la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030.

6.2 Assurance qualité

Le comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration fédérale édicte des directives pour l'assurance qualité de la recherche de l'administration fédérale²⁰. Le concept d'assurance qualité repose sur trois piliers : la gestion de la recherche, les comptes rendus et l'évaluation de l'efficacité. La programmation stratégique, l'application de procédés transparents pour l'octroi des mandats et des subventions, la mise à jour des informations sur les projets dans la base de données ARAMIS, la publication des résultats des travaux de recherche et le suivi de la recherche jouent un rôle capital. Les directives pour l'assurance qualité s'adressent principalement aux personnes qui, au sein des services fédéraux, sont directement impliquées dans les activités de recherche destinées à l'accomplissement des tâches de l'administration fédérale. Les services fédéraux impliqués dans la recherche sont tenus d'appliquer ces directives pour l'élaboration de leurs propres concepts et directives en matière d'assurance qualité.

La recherche financée par l'APD est en principe soumise aux mêmes exigences que les autres activités de la CI, notamment en matière d'orientation sur les résultats, d'efficacité et d'utilisation efficiente des ressources. Ses caractéristiques spécifiques n'en sont pas moins prises en compte. Les activités liées à la recherche sont régies par les règles générales de la gestion du cycle de projet (PCM) ou de la gestion axée sur les résultats des contributions générales (CCM). Les projets et les programmes de recherche, ou leurs composantes, sont désignés par le code sectoriel « Recherche et innovation ». En concertation avec les partenaires, des outils de suivi et d'évaluation sur mesure ainsi que des procédures spécifiques sont développés sur la base des exigences et des instruments de la DDC ainsi que de l'expérience et des moyens dont dispose le partenaire de recherche.

La DDC et le SECO publient des rapports qui rendent compte de l'efficacité de la coopération suisse au développement. Ceux-ci présentent non seulement les succès enregistrés, mais aussi les difficultés et les défis rencontrés dans le cadre des activités de la CI. En outre, plus d'une centaine d'évaluations externes sont réalisées chaque année aux échelons les plus divers des organisations, afin de favoriser l'apprentissage institutionnel, de fournir des éléments objectifs d'aide à la décision aux instances de direction et de rendre des comptes aux milieux politiques et au grand public.

¹⁹ International Science Council, 2021. *Unleashing Science: Delivering Missions for Sustainability*, Paris, France. International Science Council. DOI: 10.24948/2021.0

²⁰ « L'assurance qualité dans les activités de recherche de l'administration fédérale », directives du comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration fédérale, 26 mars 2014.

6.3 Transfert de connaissances et de technologies et diffusion du savoir

Les résultats des programmes de recherche subventionnés sont généralement publiés par les institutions de recherche ainsi que par la DDC, le FNS et les partenaires chargés de la mise en œuvre via les canaux habituels.

En 2019, les institutions concernées ont créé la plateforme dynamique *Knowledge for Development* (www.k4d.ch) afin de regrouper les informations factuelles issues du programme suisse consacré à l'étude de problématiques globales pour favoriser le développement (programme r4d, www.r4d.ch). Gérée par le FNS et par la DDC, la plateforme *Knowledge for Development* publie et diffuse des résultats de recherche sous forme de vidéos, de notes d'orientation, de photos, d'articles scientifiques et d'autres types de contenus. Les projets de recherche financés par le biais du programme SOR4D et d'autres projets financés par la DDC et le FNS sont également présentés sur la plateforme k4d.

Les expériences et les résultats de recherche sont présentés, discutés et évalués conjointement lors de congrès et de colloques ainsi que dans le cadre d'un dialogue ciblé avec les milieux scientifiques.

À travers ses activités de promotion de partenariats efficaces et équitables entre les chercheurs suisses et des institutions sises dans des pays en développement et en transition de recherche, la **Commission pour le partenariat scientifique avec les pays en développement (KFPE)** s'efforce de faire en sorte que la recherche suisse puisse apporter une contribution utile et pérenne au développement durable et à la résolution de problèmes locaux et mondiaux. La KFPE sensibilise la communauté scientifique, les responsables politiques et le grand public à la nécessité et à l'importance des travaux de recherche menés dans et avec les pays en développement et en transition, car ils contribuent à la résolution des défis globaux. En organisant des conférences et des projets, elle participe par ailleurs aux échanges de connaissances et au réseautage de scientifiques du Sud et du Nord. La DDC est membre fondateur de la KFPE et, à ce titre, membre de son comité de direction (*board of trustees*).

7. Liste des abréviations

AH	Aide humanitaire	IIT	Indian Institutes of Technology
APD	Aide publique au développement	IMZ	Coopération migratoire internationale
ARAMIS	Administration Research Action Management Information System (base de données des projets de recherche de l'administration fédérale)	k4d	Knowledge for Development
		KFPE	Commission pour le partenariat scientifique avec les pays en développement
CCM	Core Contribution Management (gestion axée sur les résultats des contributions générales)	KoorA-RF	Comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration fédérale
		LC3	Limestone Calcined Clay Cement
CDE	Centre interdisciplinaire pour le développement durable et l'environnement, Université de Berne	LERI	Loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation
CHF	Francs suisses	LNOB	Leave No One Behind (Ne laisser personne de côté)
CI	Coopération internationale	MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord
CIDCI	Comité interdépartemental pour le développement et la coopération internationaux	PNR	Programme national de recherche
		PRN	Pôle de recherche national
DDC	Direction du développement et de la coopération	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports	ODD	Objectifs de développement durable
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères	OFS	Office fédéral de la statistique
DPDH	Division Paix et droits de l'homme	ONG	Organisation non gouvernementale
EPF	École(s) polytechnique(s) fédérale(s)	ONU	Organisation des Nations Unies
EPFL	École polytechnique fédérale de Lausanne	Programme r4d	Swiss Programme for Research on Global Issues for Development
ETH4D	ETH for Development	RRC	Réduction des risques de catastrophe
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique	RTD	Recherche transdisciplinaire
FRI	Formation, recherche, innovation	SECO	Secrétariat d'État à l'économie
GCP	Gestion du cycle de projet	SEE/DFAE	Secrétariat d'État DFAE
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale	SEFRI	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
ICIMOD	Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes	SOR4D	Solution-oriented Research for Development (SOR4D)
ICIPE	Centre international de physiologie et d'écologie des insectes	SPE	Stratégie de politique extérieure
		Tech4Dev	Accelerating innovative and beneficiary-centered technological solutions for positive impact Programme, EPFL
		UE	Union européenne

8. Annexe

A1. Définition de la recherche de l'administration fédérale

La recherche pratiquée et soutenue par l'administration fédérale, communément appelée « recherche de l'administration fédérale », est la recherche dont les résultats sont nécessaires à l'administration fédérale dans l'accomplissement de ses tâches ou qu'elle lance elle-même dans l'intérêt public. Elle permet par exemple de fournir les bases scientifiques nécessaires au développement et à l'aménagement de politiques dans différents domaines (cf. 8.3) et sous-tendent les tâches d'exécution effectuées dans le cadre des dispositions légales, les travaux législatifs, ainsi que les réponses aux interventions parlementaires et leur mise en œuvre. La recherche de l'administration fédérale se situe donc à l'interface entre la recherche scientifique et la politique ou la pratique. Il s'agit d'une recherche qui introduit la dimension scientifique et technique dans la discussion politique et qui sert de base à la formulation des objectifs des différents domaines concernés. La recherche de l'administration fédérale peut inclure pratiquement tout le spectre de la recherche scientifique, de la recherche fondamentale au développement -(p. ex. dans le domaine de la mise en place d'installations pilotes ou de démonstration), en passant par la recherche appliquée. La loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI, [RS 420.1](#)), en tant que loi-cadre²¹, de même que les dispositions légales spécifiques qui l'accompagnent (voir 8.2) confèrent sa légitimité à la recherche de l'administration fédérale. S'inscrivant dans les stratégies élaborées par les services de la Confédération, la recherche inclut les mesures suivantes :

- › l'attribution de *mandats de recherche* (recherche sous mandat) ;
- › l'exploitation d'établissements de recherche appartenant à la Confédération (*recherche intra-muros*) ;
- › la réalisation de ses propres programmes de recherche, notamment en collaboration avec les établissements de recherche du domaine des hautes écoles, les institutions chargées d'encourager la recherche telles que le Fonds national suisse (FNS), Innosuisse ou d'autres organisations d'encouragement ;
- › les *subventions/contributions* versées aux établissements de recherche du domaine des hautes écoles pour l'exécution de leurs projets et de leurs programmes de recherche ;
- › les *subventions/contributions* que les services de la Confédération versent aux institutions et organisations internationales pour leurs projets et leurs programmes de recherche.

Ne font pas partie de la recherche de l'administration fédérale les subventions allouées à des organes de recherche en vertu de l'art. 4 LERI- à savoir les institutions chargées d'encourager la recherche (FNS, Académies), Innosuisse et les établissements de recherche du domaine des hautes écoles (domaine des EPF ; hautes écoles et autres institutions du domaine des hautes écoles) ; les infrastructures et institutions de recherche et les centres de compétences technologiques visés à l'art. 15 LERI- et les contributions au financement structurel des institutions et organisations scientifiques internationales.

Dans la pratique, la recherche de l'administration fédérale repose sur les cinq principes que sont la légalité, l'adéquation, l'efficacité, la rentabilité et le respect des normes de qualité scientifiques. Les services de la Confédération qui effectuent eux-mêmes de la recherche, mandatent des tiers ou versent des subventions pour des activités de recherche assument la responsabilité principale pour la recherche de l'administration fédérale.

A2. Mandat légal

Loi-cadre

L'engagement de la Confédération en faveur de la recherche et de l'encouragement de la recherche se fonde sur l'art. 64 Cst. ([RS 101](#)), où il est stipulé que la Confédération encourage la recherche scientifique et l'innovation et gère, crée ou reprend des centres de recherche.

21 Révision totale de la LERI du 14 décembre 2012

La [LERI](#) a été conçue en tant que loi-cadre pour régir la recherche de l'administration fédérale : l'administration fédérale est un organe de recherche dans la mesure où elle utilise des moyens fournis par la Confédération pour les activités de recherche et d'innovation (art. 4, let. d). La Confédération encourage la recherche et l'innovation selon la LERI et en vertu de lois spéciales en pratiquant sa propre recherche, notamment en instituant et en gérant des établissements fédéraux de recherche (art. 7, al. 1, let. e). La finalité et les mesures de la recherche de l'administration (voir ci-dessus) ainsi que les directives, telles que celles qui concernent l'acquisition de fonds de tiers, sont présentées à l'art. 16. L'art. 17 règle la création d'établissements fédéraux de recherche. La coordination de la recherche de l'administration fédérale est une activité importante constitutive de celle-ci. À cette fin, le Conseil fédéral a institué un comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration, dont la tâche principale est de coordonner l'élaboration des programmes pluriannuels et d'édicter des directives en matière d'assurance de la qualité (art. 42). Les programmes pluriannuels spécifiques à la recherche de l'administration fédérale sont un -instrument de coordination et de planification -qui prend la forme de plans directeurs de recherche plurisectoriels, intégrant les priorités thématiques des hautes écoles, les programmes d'encouragement du FNS réalisés sous contrat pour le compte de la Confédération et les activités d'Innosuisse (art. 45).

Bases fournies par les lois spéciales

En dehors de la LERI, la recherche de l'administration fédérale est visée par plus de 55 [dispositions de lois spéciales](#). La Confédération y formule d'une part des mandats directs d'évaluation, d'enquête ou de vérification que requièrent les travaux scientifiques correspondants. D'autre part, les dispositions de lois spéciales créent un cadre légal qui permet à la Confédération de soutenir la recherche dans des domaines spécifiques au moyen de contributions (subventions). Les principes d'encouragement visés par les dispositions de la loi sur les subventions (LSu) sont précisés dans les lois spéciales. Et même dans les cas où une base légale explicite fait défaut en matière de mandat de recherche, l'application du droit en vigueur nécessite souvent un savoir spécialisé devant être mis à jour par le biais de la recherche (p. ex. lors de l'édiction de directives ou d'ordonnances). De ce fait, les obligations concernant la recherche font aussi souvent partie intégrante de la convention de prestations établie selon le nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale (NMG) ou sont fixées dans des ordonnances sur l'organisation des départements valables pour plusieurs offices ou services.

Obligations découlant d'accords internationaux et de mandats parlementaires

Outre les dispositions prévues par les lois spéciales, plus de 90 [traités, conventions ou accords d'adhésion](#) contiennent ou impliquent des obligations de recherche ou d'efforts nationaux de recherche dans les champs thématiques concernés. Toutefois, même pour les cas où les accords ne contiennent pas d'obligations explicites en ce sens, la recherche sur mandat est toutefois essentielle pour certains offices et services fédéraux afin d'assurer le maintien de contacts nécessaires sur le plan international. La recherche de l'administration fédérale permet donc un échange fondé sur des connaissances spécialisées dégagées de ses propres observations scientifiques actuelles.

Par voie d'initiatives, de motions, de postulats, d'interpellations ou de questions, le Parlement demande lui-même à l'administration de rédiger des projets législatifs et des rapports d'examen ainsi que de fournir des renseignements dont le traitement peut nécessiter des activités de recherche de l'administration fédérale.

A3. Coordination de la recherche de l'administration fédérale

Structuration de la recherche de l'administration fédérale en domaines politiques

Dans l'intérêt de la bonne coordination et coopération entre les services fédéraux impliqués, la recherche de l'administration fédérale est structurée en domaines politiques. Les domaines politiques requérant l'établissement d'une planification stratégique de la recherche (art. 45, al. 3, LERI) sont fixés par le Conseil fédéral dans le cadre du message sur l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (art. 46, al. 1, let. d, LERI). À cet effet, les services fédéraux concernés élaborent des plans directeurs de la recherche à quatre ans sous la direction d'un service fédéral responsable et avec le concours ciblé d'experts externes (en règle générale une commission ou un groupe d'accompagnement scientifique). L'élaboration des plans directeurs de la recherche se fonde sur les principes du comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration. Ces plans directeurs de la recherche constituent des documents stratégiques clairs et complets. Ils servent de source d'information aux acteurs de la recherche intéressés ou concernés au sein et à l'extérieur de la Confédération et, de manière

générale, aux pouvoirs publics ; ils soutiennent la coordination de la recherche et constituent un instrument de planification et de légitimation des activités de recherche de la Confédération. Depuis la période FRI 2004–2007, des plans directeurs de recherche sont établis pour les onze domaines politiques suivants : 1. Santé (sous la responsabilité de l'OFSP), 2. Sécurité sociale (OFAS), 3. Environnement (OFEV), 4. Agriculture (OFAG), 5. Énergie (OFEN), 6. Aménagement durable du territoire et mobilité (ARE), 7. Développement et coopération (DDC), 8. Politique de sécurité et de paix (S+T, OFPP, Secrétariat d'État DFAE), 9. Formation professionnelle (SEFRI), 10. Sport et activité physique (OFSP) et 11. Transports et durabilité (OFROU).

Comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration (KoorA-RF)

Siègent au comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration les membres des directions des offices fédéraux dotés de leur propre recherche et de l'Administration fédérale des finances, de même que les représentants du FNS, d'Innosuisse et du Conseil des Écoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF). Un membre de la direction du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) préside le comité.

En vertu de la LERI, le comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration est notamment chargé de coordonner les plans directeurs²² de la recherche et d'élaborer des directives concernant l'assurance de la qualité²³. Le comité assure en outre la coordination stratégique de la recherche de l'administration fédérale, apporte son soutien dans le travail de coordination requis par les thématiques importantes qui présentent un besoin de recherche du point de vue de plusieurs offices, sert de plateforme pour l'échange de bonnes pratiques en matière d'assurance de la qualité, détermine chaque année le coût de la recherche et le cadre budgétaire de la recherche de l'administration fédérale sous la forme d'une publication²⁴, assume des tâches dans la sélection des programmes nationaux de recherche (PNR) et des pôles de recherche nationaux (PRN), assure la coordination entre la recherche de l'administration fédérale et les autres instruments de la recherche orientée et produit des évaluations sur des thèmes prioritaires en lien avec la recherche de l'administration fédérale.

Le pilotage inter-offices et interdépartemental des ressources financières de la recherche de l'administration fédérale n'entre toutefois pas dans le domaine des tâches dévolues au comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration. Une recommandation correspondante de la Commission de gestion du Conseil national (CdG-N) visant le pilotage des ressources de la recherche effectuée par l'administration fédérale a été rejetée par le Conseil fédéral en 2006²⁵. Ce pilotage relève en dernier lieu de la responsabilité du Parlement, qui l'exerce dans le processus d'approbation des crédits spécifiques des offices et l'assume aujourd'hui de façon efficace dans le cadre de ses décisions budgétaires annuelles.

Groupe de travail et secrétariat du comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration fédérale

L'élaboration de documents de base, de directives et de rapports sur la recherche de l'administration fédérale et la préparation de séances et de décisions du comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration incombent à un groupe de travail constitué de responsables de la recherche au sein des offices fédéraux concernés. Ce groupe de travail est dirigé par le secrétariat du comité, lequel est rattaché au SEFRI. Le secrétariat garantit quant à lui les flux d'information entre les représentants des offices fédéraux concernés et gère les affaires. Il est responsable du site Internet www.ressortforschung.admin.ch, qui fournit des informations succinctes sur les priorités de la recherche de l'administration fédérale dans les [domaines politiques](#), présente les plans directeurs de recherche actuels, indique les liens vers les pages Internet de la recherche des offices fédéraux et documente les [bases juridiques](#) de la recherche. Les pages du site Internet contiennent également des [fiches thématiques](#) standardisées et mises à jour chaque année par les offices responsables des domaines politiques respectifs. Ces fiches informent le public sur les réussites (*success stories*) de la recherche de l'administration fédérale et sur les ressources financières qui lui sont consacrées.

22 « Principes pour l'élaboration des plans directeurs 2025–2028 en matière d'activités de recherche de l'administration fédérale dans les onze domaines politiques », comité de coordination, octobre 2022.

23 « L'assurance qualité dans les activités de recherche de l'administration fédérale », directives du comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration fédérale, 26 mars 2014.

24 Un rapport de suivi sur les investissements dans la recherche servant à l'accomplissement des tâches de l'administration fédérale est publié chaque année : [La recherche de l'administration fédérale en quelques chiffres](#).

25 FF 2007 803 (<https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2007/95/fr>).

Banque de données ARAMIS

Le système d'information ARAMIS (www.aramis.admin.ch) contient des informations sur les projets de recherche et les évaluations que la Confédération réalise elle-même ou qu'elle finance. Les objectifs et les tâches du système sont décrits dans l'ordonnance relative au système d'information ARAMIS sur les projets de recherche et développement de la Confédération ([RS 420.171](#)) : 1) créer la transparence des flux financiers dans le domaine de la recherche et de l'innovation, 2) coordonner les contenus scientifiques des projets de recherche financés ou réalisés par la Confédération, 3) collecter les données nécessaires aux statistiques de l'Office fédéral de la statistique (OFS) dans le domaine « Recherche et développement de la Confédération », 4) planifier et piloter les activités dans le domaine de l'encouragement de la recherche et de l'innovation, 5) soutenir la gestion des projets.

Le système d'information fonctionne comme une simple application de banque de données où sont représentés tous les projets de recherche et l'ensemble des contrôles/évaluations de l'efficacité de l'administration fédérale (projets séparés ou groupés). Constituant l'un des piliers de l'assurance qualité pour la recherche de l'administration fédérale, ARAMIS est logiquement inscrit dans les directives relatives à l'assurance qualité que le comité interdépartemental a édictées. Afin de soutenir la coordination et la planification de la recherche de l'administration fédérale et de garantir une utilisation efficace des ressources, des informations détaillées sur le type de recherche (recherche intra-muros, mandats de recherche et contributions à la recherche), sur les mandataires et sur les dépenses des offices dans le cadre des plans directeurs de recherche sont produites tous les ans à partir de la base de données ARAMIS à l'intention du comité de coordination, lequel est ainsi informé de l'évolution et de l'affectation des ressources au sein des différents offices. Les données financières sont publiées chaque année sous la forme d'un rapport de suivi.

A4. Objectifs du comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration fédérale pour la période 2025–2028

Pendant la période 2025–2028, le comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration poursuit les objectifs prioritaires ci-après.

1) Le comité de coordination a adopté des principes pour la coordination de la procédure d'élaboration des plans directeurs de recherche pour les domaines politiques. Les plans directeurs de recherche servent d'instrument de planification aux offices fédéraux pour la période d'encouragement 2025–2028 et leur permettent de mener des activités de recherche conformément aux priorités fixées. En outre, dans le cadre des travaux du comité de coordination en vue de la période FRI 2025–2028, les offices fédéraux ont élaboré dans un document commun une synthèse des activités de recherche de l'administration fédérale. Ce document contient une étude des défis importants à venir ainsi que des principaux champs d'action dans la perspective spécifique de la recherche de l'administration fédérale.

2) Les thèmes de recherche plurisectoriels qui ont été identifiés et traités pour la période FRI 2021–2024, à savoir 1) Comportement durable, 2) *Sharing Society*, 3) Sécurité des données, 4) *Smart Regions*, 5) Santé et environnement, s'inscrivent dans la durée et les offices fédéraux concernés poursuivront de manière concertée leurs activités de recherche sur ces thèmes en fonction des besoins durant la période 2025–2028.

3) Conformément à la décision du comité de coordination, les thématiques importantes qui présentent un besoin de recherche du point de vue de plusieurs offices seront abordées au sein du comité de coordination de manière proactive dans le but de favoriser la discussion, de sensibiliser sur les thèmes en question et de faciliter la coordination. Si nécessaire, des informations, des prises de position, des recommandations ou des demandes à l'intention du Conseil fédéral sont formulées dans le cadre des travaux du comité de coordination. À des fins de coordination, les appels d'offres planifiés ou déjà réalisés par la Confédération autour de thèmes importants sont périodiquement recensés et discutés au sein du comité de coordination.

4) Afin de mieux prendre en compte les intérêts des offices fédéraux dans les programmes nationaux de recherche (PNR) en cours, le règlement des tâches et des fonctions attribuées aux représentants des offices fédéraux dans les comités de direction des PNR a été adapté, notamment en ce qui concerne leur participation à l'évaluation des projets et des demandes, ou encore leur rôle dans le cadre de l'utilisation et de la diffusion dans l'administration fédérale des résultats de recherche qui sont importants. Les procédures qui ont fait leurs preuves seront maintenues pour la période 2025–2028, entre autres par des activités d'information correspondantes menées par les représentants des PNR au comité de coordination.

Informations complémentaires : www.ressortforschung.admin.ch

Impressum:

Édition

Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)

Direction du développement et de la coopération (DDC)

3052 Zollikofen, Suisse

Mise en page :

Service audiovisuel, DFAE

Contact :

Direction du développement et de la coopération (DDC)

Section Analyse et recherche

Eichenweg 5, CH-3003 Berne

Téléphone : +41 (0)58 484 55 91

sdcr.researchdesk@eda.admin.ch

Cette publication est également disponible en allemand et en anglais et peut être téléchargée sous www.deza.admin.ch/publications.

Berne, février 2024 / @ DFAE/DDC